

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Julien BRUNET (procuration à Fabrice CHAFFARDON), Jacques RATEL (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Jean FOULON (procuration à Alexandre SORNAY), Carine PILLAT (procuration à Maria DA FONSECA), Marc SECO (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR).

La séance débute à 19H40. Mme Baffour est désignée secrétaire de séance.

1) - **Actualités**

- Mme Baffour informe les élus que l'exposition « la Chartreuse +2° » présentée dans la salle du Conseil est fournie par le Parc de la Chartreuse pour une durée de 3 semaines. Des affiches ont été placées sur les panneaux de la commune avec les heures d'ouverture au public. Cette exposition présente le Parc de la Chartreuse coté Isère. Monsieur le Maire souhaite la garder plus longtemps afin d'informer les habitants dans le Montagn'infos d'octobre (oubli d'information dans celui de septembre). Mme Baffour se rapprochera du Parc de la Chartreuse pour savoir si cela est possible.
- Mme Baffour signale que la rentrée scolaire s'est bien passée. Quelques pleurs ont été constatés coté maternelle. Les petits ne rentrent pas par la cour avec les grands pour ne pas les effrayer. L'école accueille 109 enfants avec des classes de 26 à 28 enfants ; deux classes accueillent 3 niveaux. Mme Da Fonseca s'étonne du mélange de trois niveaux différents pour une même classe.
Mme Baffour fait état des informations sanitaires des enfants de l'école. Les élus sont surpris du nombre d'enfants concernés par de simple allergies ou par un dossier PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
Mme Da Fonseca indique qu'à La Ravoire certains enfants apportent leur repas. Mme Baffour signale que dans la commune il peut y avoir une famille concernée dont l'enfant vient occasionnellement à la cantine et donc apporte son repas.
- Mme Baffour signale qu'en raison des travaux d'extension de l'école et du projet Edouard Denis à venir, le Café Associatif sera transféré dans le bureau de l'ALSH ; ce dernier déménagera dans la salle rouge au 1^{er} étage de la mairie.
Mme Da Fonseca signale que les maitresses se sont inquiétées de la disparition du local pendant les travaux. Elle estime qu'il faut 20 à 30 emplacements vélo car de nombreux enfants viennent à l'école à vélo. M. le Maire indique qu'une

prochaine réunion aura lieu le 27 septembre afin d'affiner les conditions d'exécution des travaux en site occupé.

- Mme Mainier informe les élus du recrutement de Mme Da Silva initialement sur le temps de cantine. Un temps de ménage lui a été rajouté, avec son accord, pour pallier aux absences de Mme Burdin, agent d'entretien des locaux de la commune en mi-temps thérapeutique depuis le 20 août 2024.

Cet agent fait des démarches pour faire reconnaître sa maladie « en maladie professionnelle ». Pour l'instant, elle ne peut pas faire de mouvements répétitifs, ni soulever des charges lourdes. On attend des informations du médecin du travail.

2) – Procès-verbal du Conseil du 8 juillet 2024

Observation de M. CAUCINO la date de signature devrait être plus près du 8 juillet (date du conseil municipal). En fait, le PV est daté au jour de son approbation par le Conseil suivant.

Le PV est adopté à l'unanimité.

3) – Création de trois postes d'agent périscolaire/animation

Mme Mainier fait lecture de la délibération et détaille les postes concernés.

- Un agent périscolaire et d'animation avec grade d'adjoint d'animation à 31H50. Animation de l'accueil du soir, des mercredis et des vacances scolaires encadrement de la pause méridienne, nettoyage des locaux.
- Un agent périscolaire et d'animation avec grade d'adjoint d'animation à 25H23. Animation de l'accueil du soir, des mercredis et des vacances scolaires encadrement de la pause méridienne.
- Un agent périscolaire et nettoyage des locaux à 9H50. Encadrement de la pause méridienne, ménage des locaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) – Opération déneigement des particuliers hiver 2024/2025

M. le Maire présente la délibération et demande de renouveler ce service dans les mêmes conditions que l'hiver dernier. Une augmentation de 5€ avait été actée l'an dernier. M. le Maire propose de garder les mêmes tarifs.

M. Plotton déplore le fait que pour déneiger un chemin il faut que tous les habitants du chemin adhèrent à la convention sinon le déneigement n'est pas fait. Il faut également une aire de retournement correcte pour les engins.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) - Subvention complémentaire à la Coopérative scolaire

Mme Baffour rappelle que lors de l'attribution des subventions le 27 mai 2024, il avait été alloué une subvention provisoire pour la coopérative scolaire. Il était prévu qu'elle soit réajustée dès la rentrée scolaire avec le nombre réelle des enfants inscrits soit pour la rentrée 2024/2025 : 109 enfants. Un versement pour 105 enfants avait été effectué. Il reste donc à verser une somme de 97 € par enfant un total de 388 € pour 4 enfants.

Mme Berni s'étonne du montant élevé versé à l'association et précise que ce n'est pas le cas dans l'école de ses enfants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) - Programme de coupes de bois 2025

M. le Maire rappelle que l'ONF n'avait pas fait la coupe de bois de 99 m³ en 2024 à cause de la sécheresse. Elle est donc reconduite en 2025. Il s'agit de coupes d'amélioration m³ (éclaircie sur jeune peuplement pour sélection des meilleurs arbres). L'ONF pourra également couper des arbres atteints de maladie. M. le Maire précise que la commune ne récupère rien mais cela permet de nettoyer notre forêt.

7) - Questions diverses

- M. Plotton expose au conseil la mise en place du covoiturage par Grand Chambéry. Les emplacements prévus sont projetés sur l'écran afin que les élus puissent visualiser leur situation. Ils sont validés en l'état. Toutefois M. Sornay propose d'en rajouter un à « la maison brûlée ». M. le Maire propose de mettre un emplacement également aux « Corneries » car il y a plusieurs habitations. En revanche, il reste sceptique sur celui du Hameau des bois (près de la salle des fêtes). En effet, le terrain nécessaire appartient pour partie à la copropriété du hameau des bois et pour l'autre partie au département. M. Plotton discutera de ses trois points avec Grand Chambéry. Il précise que les installations mises en place à St Jean d'Arvey sont appréciées par les habitants et que ce service est en expérimentation à Vimines. La mise en place sur Montagnole sera rapide car le budget a été voté en 2024.
- M. Plotton indique que l'emplacement de certains panneaux d'informations de la commune n'est pas très judicieux. Par exemple celui sur la RD 912 près de chez M. Mme Chabard n'est pas visible. Il conviendrait de le déplacer 300 mètres plus haut au niveau de l'aire de poubelles du Pontet. Un autre pourrait être rajouté en bas des Championnats du Monde également sur l'aire de conteneurs enterrés.
- M. Plotton présente les différents devis pour l'achat d'un mégaphone nécessaire dans le cadre du PCS. Il présente un mégaphone magnétique, à enregistrement à brancher sur l'allume-cigare de la voiture. Il pourra donc être installé sur toute sorte de véhicule. Il existe aussi le mégaphone à mettre sur une galerie mais toutes les voitures n'en possèdent pas ou le simple portevoix. Vu l'indécision de tous, M. le Maire demande à M. Plotton d'examiner ce point avec les agents techniques et de faire le choix avec eux.
M. Sornay précise qu'il n'est pas nécessaire de mettre beaucoup d'argent dans cet appareil qui ne servira qu'exceptionnellement voire jamais
- M. le Maire informe les élus du rejet de l'appel d'un habitant de la commune sur la vente d'un terrain de la commune, d'environ 8000 m², route de la Traverse. La commune peut envisager maintenant la vente du terrain. Un Copil composé d'habitants et d'élus sera créé pour travailler sur son projet de la même façon que pour le « hameau des Bois ». En aucun cas la commune ne s'occupera de la

construction des habitations. Les procédures ont bloqué la commune pendant 4 ans alors que l'argent de la vente aurait pu financer les travaux de l'école et éviter à la commune le recours à une ligne de trésorerie voire un emprunt.

- Mme Baffour précise que les vœux du personnel et des associations se dérouleront le mardi 17 décembre à 18h ; les vœux du Maire auront lieu le samedi 11 janvier 2025. Elle rappelle également le déroulement des années en « 4 » le vendredi 20 septembre à 18h30.
- Mme Mainier rapporte 2 bonnes nouvelles pour la commune : les permis de construire d'Edouard Denis pour deux petits immeubles et de la Mairie pour l'extension de l'école ont été accordés. Les marchés peuvent être lancés. Le maire informe les élus que la maison Usseglio 2 est mise en vente chez le cabinet de notaires Caperenne à 480 000 € (avec 3% de frais de notaire sur le montant de la vente). Ce notaire pratique aussi le système de vente aux enchères qui débiteront à 440 000 €.
- Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 14 octobre 2024 reporté au mardi 15 octobre 2024.

Fait à Montagnole,
Le 15 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Marie-Jeanne Baffour



Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 15 octobre 2024 et affiché le 21 octobre 2024